

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion des 13 et 14 février 1975

Salon du Chancelier Taillon

Etaient présents:

M. Jean Cadieux
M. Helmut Schweiger
M. Médard Collette
Père Roland-E. Soucie, observateur
M. Paul-Emile Benoit, observateur
M. Paul Boudreau
M. Jean Ladouceur
M. Mohamed Zeitoun
M. Carmel St-Pierre
M. Raoul Dionne
Mlle Corinne Gallant
M. Khaled Belkhodja
M. Pierre L'Hérault
M. Roland Cloutier
M. Victor Ross
M. Jean-René Longval
M. Albert Lévesque
M. Yvan Albert
M. René Lecomte
Madame Gilberte LeBlanc
M. Donald Arsenault
Mlle Marielle Préfontaine
Mlle Ghislaine Cormier
Mlle Huberte Richard
Soeur Velma Wade
M. Fernand Mattart
M. Clément Loubert
M. Rhéal Bérubé
M. Brian Newbold
M. Léopold Laplante
Père Jean-Guy Lachance
M. Gilles Long
Soeur Irène Léger
M. Gilbert Waquant
M. Jacques Lapointe
M. André Abelly
M. Léandre Bourque

Etait absent: M. Léopold Laplante

1 - OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Monsieur Jean Cadieux souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte.

2 - CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

Monsieur Cadieux constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

3 - CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit la lecture d'une lettre provenant de la Fédération des étudiants demandant d'apporter les points suivants aux autorités concernées: 1) qu'il n'y ait aucun stationnement réservé sur le campus (ceci ne relève pas du Sénat académique); 2) qu'un cours obligatoire portant sur le système métrique soit implanté à l'Université de Moncton. Ce dernier point reviendra lors de la présentation des recommandations du Comité des programmes.

4 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 OCTOBRE 1974

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Gilles Long que le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 1974 soit accepté moyennant les corrections suivantes:

Page 2 - numéro 4 Correspondance; à ajouter - Lettre de Monsieur Brian Newbold indiquant le nom de Monsieur Victor Ross comme membre du Conseil de recherche.

Page 3 - numéro 6 Monsieur W. B. Thompson - 3e paragraphe, on doit lire: Madame Christel Gallant fut invitée à venir comme interprète.

- numéro 6 - 5e paragraphe, on doit lire: qui ne fréquentent plus l'école publique au lieu de "sont sortis de l'école publique".

- numéro 8 b) 1er paragraphe, on doit lire: les représentants des étudiants de l'Université de Moncton.

- numéro 8 b) 1er paragraphe, 3e ligne, on doit enlever le mot "nous" et lire: En résumé, il semble que ...

Page 6 - numéro 11b) Nominations au Comité des programmes, 2e paragraphe, on doit lire: M. Yvan Albert soit nommé au Comité des programmes à titre de représentant des doyens au lieu des collègues affiliés.

Adopté.

5 - AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

a) Comité des grades honorifiques:

Au Sénat du 18 octobre il avait été proposé et appuyé qu'une liste des personnes qui feraient partie du Comité des grades honorifiques soit présentée à cette réunion.

Le Secrétaire général a demandé des suggestions du corps professoral. Les trois noms suivants ont été suggérés: Monsieur Raoul Dionne, Monsieur Aurèle Young, et Madame Marcelle Dumont.

Le Recteur suggère que la composition du Comité des grades honorifiques soit comme suit: (durée du mandat - un an)

Le recteur, M. Jean Cadieux;

Un représentant de l'Association des anciens, Me Emery Brison;

Un représentant de la Fédération des étudiants, nommé par la Fédération;

Trois professeurs, Mlle Gilberte LeBlanc, Madame Marcelle Dumont, et Monsieur Aurèle Young;

Un représentant des collègues affiliés, Soeur Irène Léger;

Un secrétaire, Père Roland-E. Soucie.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que la formation du Comité des grades honorifiques soit acceptée tel que présentée ci-haut.

Adopté.

b) Maîtrise en philosophie:

Le Vice-recteur à l'enseignement avise le Sénat académique que l'approbation de la maîtrise en philosophie doit être à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes.

5 - AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL (suite)

c) Maîtrise en administration publique:

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Fernand Mattart qu'un Comité soit formé pour mettre sur pied un programme avec tronc commun qui regrouperait les maîtrises: administration des affaires, en économie, administration scolaire, et administration publique et ce Comité ferait rapport au Comité des programmes.

Le Recteur demande que cette proposition soit tablée et à la suite de la présentation du rapport du Comité des programmes, cette proposition fut retirée.

d) Mandat du Comité de promotion:

Le mandat du Comité de promotion a été fixé à deux (2) ans par le Comité exécutif.

6 - RAPPORT DU RECTEUR (voir annexe "A")

Monsieur Cadieux présente son rapport dans lequel il y a des statistiques sur les cours offerts, le nombre d'étudiants et le nombre de professeurs par facultés/écoles à l'Université de Moncton.

Il donne également l'historique des rencontres et discussions entre l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton concernant les sciences juridiques.

L'Université du Nouveau-Brunswick a obtenu des fonds de la "Donner Canadian Foundation" afin de pouvoir entreprendre un programme d'enseignement des sciences juridiques dans la langue française.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que dans une première étape, l'Université ait un agent pour établir des liens de collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick afin de comprendre d'avantage les problèmes dans l'enseignement des cours de droit.

Vote - Contre: 1 Abst.: 7 Adopté.

Le Recteur fit également lecture d'une lettre du Docteur I. Gabbour, Directeur de l'Institut d'Urbanisme, Université de Montréal, qui informe l'Université que pour l'année académique 1975-76, il sera possible d'admettre jusqu'à quatre ou cinq étudiants francophones du Nouveau-Brunswick au programme de maîtrise en urbanisme.

7 - RAPPORT - BIBLIOTHEQUE: Comité de régie interne

Monsieur Albert Lévesque fit un bref rapport du Comité de régie interne de la Bibliothèque et présenta les deux activités suivantes comme projet pour la prochaine année:

1. Projet d'élagage et de réaménagement des collections de livres et de périodiques sur le campus de manière à régler temporairement nos problèmes d'espace et à permettre l'accès rapide de tous les livres et périodiques y compris ceux non encore catalogués et classifiés.
2. Etude des divers types de comités de bibliothèque qui conviendraient le mieux à notre campus et propositions éventuelles aux autorités de l'Université sur: 1) la révision de l'article 41-4 des statuts de l'Université de Moncton relatifs au Comité de la Bibliothèque; 2) la création d'un comité de régie interne au niveau du personnel professionnel de la bibliothèque.

8 - RAPPORT - CONSEIL DE RECHERCHE

Monsieur Brian Newbold présenta son rapport du Conseil de recherche pour ce qui a trait à la langue utilisée pour les travaux publiés ou subventionnés. Il donne aussi les critères d'évaluation pour l'octroi de l'aide à la recherche.

Après discussion sur les politiques du Conseil de recherche de l'Université concernant la langue utilisée, il est proposé par Fernand Mattart et appuyé par Gilbert Waquant que les fonds de recherche attribués aux publications et provenant du budget de l'Université de Moncton soient réservés aux publications en langue française.

Vote - Contre: 12 Abst.: 9 Pour: 8 Non adopté.

9 - RAPPORT DU COMITE AD HOC SUR LE FRANCAIS

Avant de procéder avec le rapport du Comité ad hoc sur le français, il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Raoul Dionne que chaque fois que le Sénat reçoit un rapport d'un sous comité du Sénat, que le Président dudit comité ou son représentant soit invité à présenter le rapport.

Adopté.

Monsieur Roland LeBlanc, président du Comité ad hoc sur le français, fut invité à la réunion afin de présenter son rapport. Monsieur LeBlanc avise le Sénat que 1500 copies d'un questionnaire destiné aux étudiants ont été distribués et 1235 ont été retournés. Sur 254 questionnaires envoyés aux professeurs, 165 ont été retournés.

Il reste encore les questionnaires aux secrétaires et au personnel cadre de l'Université à être envoyés.

Service de correction de la langue:

Le Comité recommande l'embauche d'une personne compétente qui sera responsable de la révision des textes officiels, textes de publicité, etc., que l'on fait circuler surtout à l'extérieur de l'Université.

Cette demande est présentement à l'étude par l'administration de l'Université.

10 - COMITE DES PROCEDURES SUR LA COLLATION DES GRADES

Père Roland-E. Soucie, secrétaire du Comité des procédures sur la collation des grades présenta son rapport. Il semblerait que la formule employée l'an passé satisfait la majorité de la communauté universitaire.

Le Comité propose au Sénat d'avancer la date des cérémonies de collation de grade au dimanche 27 avril 1975.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Pierre L'Hérault que l'on abolisse la collation des grades du mois de mai et laisse à la discrétion de l'administration de préparer une cérémonie de fin d'année.'

Vote - Contre: 9 Abst.: 12 Pour: 8 Non adopté.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Clément Loubert que la date des cérémonies de collation de grade reste tel que prévue dans l'annuaire de l'Université, c'est-à-dire le 11 mai 1975.

Vote - Contre: 2 Abst.: 6 Adopté.

11 - RAPPORT - SCIENCES DE LA SANTE

Monsieur Roland Cloutier, membre du Comité provincial des sciences de la santé, donne un bref rapport de ce Comité. Dans sa deuxième année d'existence, le Comité a reçu des demandes de 67 étudiants, donc 47 ont été admis cette année.

12 - RAPPORT DES COMITES

a) Comité de contrôle

Dans l'absence du Président du Comité de contrôle, M. Victor Ross présenta le rapport du Comité de contrôle. Le Comité s'est inspiré des normes fournis par le Sénat en mars 1972 pour examiner le nombre de professeurs possédant le doctorat ou la maîtrise dans chaque discipline.

Dans l'annexe B, accompagnant le rapport, le Comité fait les recommandations suivantes:

- B1. ... le Sénat n'accorde plus de crédits pour les cours enseignés par Monsieur Joseph Chancy à partir de la fin de la présente année académique.
- B2. ... le programme de Développement pré-scolaire ne soit pas maintenu sans l'embauche d'au moins un spécialiste dans la matière.
- B3. ... le programme de trois certificats et 36 crédits conduisant au Bacc. en commerce soit révisé.
- B4. ... le corps professoral du secteur Géographie soit renforcé, si l'Université compte maintenir un programme du majeur en ce domaine.
- B5. ... le département d'administration compte au moins trois docteurs en automne 1976 dans la liste des professeurs à plein temps.
- B6. ... le département d'histoire compte un troisième docteur en automne 1975.
- B7. ... le département d'orientation compte trois docteurs en automne 1976.
- B8. ... pour le département d'apprentissage et enseignement, le Comité va réexaminer la situation en février 1976 pour vérifier s'il y a eu une amélioration et fera alors des recommandations précises.
- B9. ... le Sénat suit de près les départements et les dates mentionnées dans les recommandations B4, B5, B6, B7 et B8, et refuse l'admission de nouveaux étudiants, dans les programmes de M.B.A., M.A. (Histoire), M.A. Ed. ou M.Ed. (orientation), M.A.Ed. ou M.Ed. (enseignement) si ces dates ne sont pas respectées.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que les recommandations B2 à B9 soient présentées comme avis de motion.

Adopté.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Pierre l'Hérault que le Sénat n'accorde plus de crédits pour les cours enseignés par Monsieur Joseph Chancy à partir de la fin de la présente année académique.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Huberte Richard que cette proposition soit tablée.

Vote - Contre: 1

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

a) Comité de contrôle (suite)

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Clément Loubert que le Sénat délègue au Conseil académique la responsabilité d'étudier et prendre action sur la recommandation ci-haut mentionnée.

Vote - Contre: 3 Abst.: 9 Pour: 16 Adopté.

Le mandat de Monsieur Raymond LeBlanc comme membre du Comité de contrôle est terminé.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Rhéal Bérubé que le mandat de Monsieur Raymond LeBlanc comme membre du Comité de contrôle soit renouvelé.

Adopté.

b) Cours doublés

Au Sénat du 28 février 1974, le Sénat a demandé à Monsieur Schweiger de trancher la question des cours doublés sur le campus de Moncton.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Brian Newbold que le rapport du Vice-recteur à l'enseignement sur les cours doublés soit reçu.

Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Marielle Préfontaine que le rapport de Monsieur Schweiger soit accepté, à l'exception des six cours suivants: HI 1400, SD 2351, EC 4610, SO 4510, GI 1720, et EP 2301.

Vote - Contre: 2 Abst.: 5 Adopté.

Il est proposé par Fernand Mattart et appuyé par Rhéal Bérubé que les points 1 à 7 de la page 6 du document présenté par le Vice-recteur concernant les cours doublés soient tablés en attendant le rapport du Comité des programmes.

Adopté.

Les points 1 à 7 dudit document furent réglés avec l'acceptation des recommandations du Comité des programmes.

c) Conseil académique

Le Vice-recteur à l'enseignement présenta le rapport du Conseil académique.

Le Conseil académique recommande au Sénat la continuation d'une semaine d'étude au milieu de chaque semestre.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que le Sénat académique accepte la recommandation ci-haut mentionnée.

Vote - Contre: 2 Abst.: 1 Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

c) Conseil académique (suite) Règlement 11.1

Le Conseil académique recommande une modification du règlement 11.1 qui se lit comme suit: Tout étudiant, avec l'approbation de son doyen ou directeur peut abandonner un ou des cours de son programme jusqu'au 15 novembre au 1er semestre et jusqu'au 15 mars au second semestre. Tout cours qui ne suit pas la cédule régulière d'un semestre est exclu de ce règlement et la date limite d'abandon de cours est à la discrétion du doyen. Pour un cours de deux semestres, la date limite est le 15 mars.

Il est proposé par Gilles Long et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que le règlement 11.1 soit accepté en y ajoutant la phrase suivante: après cette date, l'étudiant obtient normalement la lettre "F".

Vote - Contre: 11 Abst.: 3 Pour: 15 Adopté.

Calendriers académiques 1975-76, 1976-77

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Jean-Claude Ladouceur que le Sénat académique accepte les calendriers académiques tels que présentés.

Vote - Contre: 2 Abst.: 2 Adopté.

Amendement à la proposition précédente

Il est proposé par Gilbert Waquant et appuyé par Helmut Schweiger que l'on recule les date limites de changement de cours comme suit:

1975-76: du 19 au 26 septembre; du 14 au 23 janvier; 1976-77: du 24 au 29 septembre; du 12 au 21 janvier.

Vote - Contre: 23 Pour: 1 Non adopté.

d) Comité des programmes

FACULTE DES ARTS

A - Département de français

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité recommande que l'on accepte la recommandation de la Faculté des arts, c'est-à-dire que 12 crédits de français soient obligatoires à tous les étudiants de la Faculté des arts et que cette recommandation soit mise en application sans augmenter le nombre total de crédits dans les programmes de baccalauréat. De plus, la Faculté doit respecter les exigences de la définition des baccalauréats avec majeur et avec spécialisation en ce qui a trait au nombre de crédits au choix et à option.
- 2) Que les programmes réajustés selon la recommandation (1) soient soumis au Comité des programmes et que ce dernier fasse des recommandations au Conseil académique.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

D - Département des langues, traduction et interprétation

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte les cinq nouveaux cours proposés dans le programme de baccalauréat en traduction et interprétation à condition que ces cours puissent être assurés par le personnel autorisé pour l'année académique 1975-76.

Vote - Abstention: 4 Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Roland Cloutier que le Baccalauréat en traduction et en interprétation soit dénommé Baccalauréat en traduction.

Il est proposé par Pierre L'Hérault et appuyé par Marielle Préfontaine que cette proposition soit tablée pour discussion à une prochaine réunion du Sénat académique.

Adopté.

E - Département des études françaises

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité des programmes recommande que les deux cours FR 2900 et FR 3780 continuent à l'essai pour un an.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le département des études françaises.

Adopté.

F - Département d'histoire-géographie

Mineur en démographie

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du nouveau programme de mineur en démographie et que ce dernier soit rattaché au département d'histoire-géographie.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Raoul Dionne que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le mineur en démographie.

Vote - Contre: 1 Abst.: 5 Adopté.

10/...

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

FACULTE DES SCIENCES

A - Département de biologie - Majeur en biologie

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité recommande que le programme de majeure en biologie soit accepté avec les modifications proposées.
- 2) Les 3 nouveaux cours de biologie (8 crédits) sont acceptés à condition que ceci ne suppose aucun nouveau professeur ou charge académique supplémentaire en se basant sur l'effectif 1974-75.
- 3) Le Comité recommande que les cours au choix au niveau de la deuxième année soient réduits de 12 à 9 crédits pour réduire le total à 35 crédits, et que 3 crédits soient ajoutés à la 3e année.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Ghislaine Cormier que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le majeure en biologie.

Adopté.

Spécialisation en biologie et mineur en biologie:

Recommandations du Comité des programmes

Le Comité recommande que le programme de spécialisation en biologie soit accepté tel que présenté. Il suggère que le cours BI 3301 (3 crédits)- Ecologie générale, soit ajouté à la liste des cours à option du mineur et que le total des crédits exigés passe de 32 minimum à 30 minimum; ceci pour permettre à l'étudiant de choisir huit cours de biologie dont 6 de 8 crédits et 2 de 3 crédits (BI 2300 et BI 3301).

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant la spécialisation en biologie et le mineur en biologie.

Vote - Contre: 1 Abst.: 5 Adopté.

Maîtrise en biologie:

Vu que le Sénat académique, à sa réunion du 28 février 1974, a voté l'acceptation en principe d'une maîtrise en biologie de type recherche pour l'année académique 1975-76 et a demandé que le programme présenté soit reformulé;

Vu que le département de biologie a présenté l'attestation suivante: "Suite à l'introduction du programme de maîtrise en biologie et de trois nouveaux cours au niveau 1er cycle, le département de biologie pourra cycloser ses cours de sorte qu'il n'y ait aucune augmentation nette dans la charge moyenne de ses professeurs par rapport à celle de l'année académique 1974-75."

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

C - Département de génie

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Gilbert Waquant que le Sénat accepte le programme de Baccalauréat en génie à l'exception du cours GG 1720.

Vote - Abstention: 1 Adopté.

Considérant que le Sénat académique a accepté la proposition suivante: (réunion du 28 février 1974) "Proposé et appuyé que le Sénat académique accepte le principe d'une maîtrise en sciences appliquées en génie de type recherche et qu'un programme soit présenté au Comité des programmes qui fera par la suite des recommandations au Sénat académique".

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité des programmes a étudié le contenu de la maîtrise qui lui a été présenté. Il accepte et recommande la structure du programme.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Jean-René Longval que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant la maîtrise en génie.

Vote - Abstention: 1 Adopté.

Puisque les étudiants en génie n'ont pas le préalable pour le cours SO 3102, le Comité des programmes recommande que ce cours soit éliminé de la liste de cours à option en 2e et 3e année du programme de génie général.

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Clément Loubert que cette recommandation soit tablée jusqu'à la prochaine réunion du Sénat.

Vote - Abstention: 1 Adopté.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Marielle Préfontaine que le département de génie se conforme aux règlements de l'Université et maintienne 6 crédits de français obligatoires dans leur programme de baccalauréat.

Vote - Contre: 1 Adopté.

D - Département de physique-mathématiques - spéc. en physique

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme de Spécialisation en physique avec les changements recommandés.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat avec spécialisation en physique.

Vote - Abstention: 1 Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

FACULTE DES SCIENCES (suite)

D - Département de physique-mathématiques - Mineur en physique

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du mineur en physique tel que présenté.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Clément Loubert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le mineur en physique.

Adopté.

Programmes de majeur et de mineur en mathématiques
Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation des programmes du majeur et mineur en mathématiques tels que présentés.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les programmes de majeur et de mineur en mathématiques.

Adopté.

Mineur en actuariat

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme de mineur en actuariat à l'exception de MA 4633 et MA 4643 qui sont suspendus en attendant le rapport du sous comité du Comité des programmes pour l'étude de l'enseignement des statistiques.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Roland Cloutier que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le mineur en actuariat.

Abstention: 2

Adopté.

Mineur en recherche opérationnelle

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande que l'étude de ce mineur soit remis au sous comité du Comité des programmes qui a comme mandat d'étudier tous les programmes qui touchent à l'enseignement des statistiques.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Ghislaine Cormier que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le mineur en recherche opérationnelle.

Vote - Contre: 2 Abst.: 4

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Rapport du Comité des programmes (suite)

FACULTE DES SCIENCES
(suite)

D - Département de physique-mathématiques (suite)

Mineur en informatique

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande que des représentants de la Faculté d'administration et de la Faculté des sciences se réunissent afin d'étudier la possibilité de fusionner les deux programmes de mineur en informatique ou de justifier l'existence des deux programmes et que le Secrétaire général se charge de convoquer la première réunion.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par René Lecomte que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le mineur en informatique.

Adopté.

Mineur en statistiques

Recommandations du Comité des programmes

Vu que le département de physique-mathématiques propose un programme de mineur en statistiques et qu'il y a une certaine duplication dans les cours de statistiques, le Comité recommande:

- 1) Qu'un sous comité du Comité des programmes soit formé pour étudier les besoins des facultés/écoles pour ce qui a trait aux statistiques. Ce comité serait composé de Rhéal Bérubé, président, Léonard LeBlanc, Jean-Claude Ladouceur, Clarence Jeffrey et René Lecomte. Ce comité doit faire rapport au Comité des programmes au plus tard le 7 mars 1975.
- 2) Que l'on garde le statu quo concernant les cours de statistiques jusqu'à la présentation du rapport du sous comité sur les statistiques.

Amendement à la proposition:

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Rhéal Bérubé que le nom de Jean-René Longval soit ajouté à la liste du sous comité.

Vote sur l'amendement: Contre: 9

Pour: 8

Non adopté.

Il est proposé par Clément Loubert et appuyé par Fernand Mattart que l'on ajoute le nom de Renaud LeBlanc à la liste du sous comité.

Vote sur l'amendement: Contre: 12

Pour: 3

Abst.: 2

Non adopté.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Gilberte LeBlanc que le Sénat accepte la recommandation numéro 1) du Comité des programmes concernant la formation du sous comité.

Vote - Contre: 4

Abst.: 4

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

D - Département de physique-mathématiques (suite)

Mineur en statistiques (suite)

Recommandations du Comité des programmes (suite)

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Gilbert Waquant que le Sénat accepte la recommandation numéro 2) concernant le statu quo des cours de statistiques.

Adopté.

E - Treizième année scientifique & Programme préparatoire aux sciences de la santé.

Recommandations du Comité des programmes

Le Comité recommande que la Treizième année scientifique et le programme préparatoire aux sciences de la santé soient acceptés tels que présentés.

Le Comité recommande que les six (6) crédits de français dans la le année de tous les programmes des sciences soient identifiés comme 6 crédits de cours à option plutôt que 6 crédits cours au choix.

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Jacques Lapointe que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant la Treizième année scientifique et le programme préparatoire aux sciences de la santé.

Adopté.

FACULTE D'ADMINISTRATION

Recommandations du Comité des programmes

- 1) L'Acceptation des programmes de Baccalauréat en sciences administratives avec majeur en management et majeur en comptabilité.
- 2) L'acceptation des 2 nouveaux mineurs en management et marketing.
- 3) Que le mineur en méthodes quantitatives soit référé au sous comité des programmes qui a comme mandat d'étudier tous les programmes qui touchent à l'enseignement des statistiques.
- 4) L'acceptation des 7 nouveaux cours (AD 3363, AD 4352, AD 3364, AD 4483, et AD 4484), à la condition qu'ils puissent être cycles et que ceci ne suppose aucun nouveau professeur ou charge académique supplémentaire en se basant sur l'effectif approuvé '74-75.
- 5) L'acceptation des anciens programmes de la Faculté tels que présentés.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Jean-Claude Ladouceur que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant la Faculté d'administration.

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

A - Baccalauréat en éducation Pré-scolaire- élémentaire

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme de baccalauréat en éducation pré-scolaire - élémentaire 1er cycle tel que présenté.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le Baccalauréat en éducation - pré scolaire 1er cycle.

Adopté.

B - Baccalauréat en éducation - éducation spéciale

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité recommande l'acceptation du programme d'éducation spéciale à l'exception du cours de statistiques MA 2653 qui devrait être un cours à option plutôt qu'un cours obligatoire.
- 2) Que l'internat passe de 12 à 15 crédits.
- 3) Que la Faculté forme un comité pour étudier les objectifs de ses programmes d'éducation spéciale, à savoir si l'orientation doit être ortho-pédagogique ou garder l'orientation actuelle qui est vers la psychologie-éducationnelle et faire rapport au Comité des programmes avant le 31 décembre 1975.

Il est proposé par Pierre L'Hérault et appuyé par Mohamed Zeitoun que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le baccalauréat en éducation - éducation spéciale.

Contre: 1

Adopté.

C - Maîtrise en éducation - mention administration scolaire

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme de maîtrise en éducation - mention administration scolaire.

Il est proposé par René Lecomte et appuyé par Ghislaine Cormier que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant la maîtrise en éducation - mention administration scolaire.

Adopté.

D - Baccalauréat en éducation - Industriel (2 ans)

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande que le programme de baccalauréat en éducation - industriel (2 ans) soit accepté tel que présenté par la Faculté.

Il est proposé par René Lecomte et appuyé par Gilberte LeBlanc que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat en éducation Industriel (2 ans)

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

E - Baccalauréat en éducation - Arts industriels

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Que le programme de baccalauréat en éducation - arts industriels soit accepté tel que présenté.
- 2) Le Comité est d'avis qu'il y a nécessité d'amorcer une discussion entre le département de génie et le département d'éducation professionnelle afin de déterminer s'il y a duplication de cours. Un rapport devra être soumis au Comité des programmes avant le 31 décembre 1975.

Les doyens de la Faculté des sciences et Faculté des sciences de l'éducation formeront ledit comité.

Il est proposé par René Lecomte et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le baccalauréat en éducation - arts industriels.

Adopté.

F - Baccalauréat en éducation - commerce

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité recommande que les trois concentrations soient intégrés en une seule pour présentation dans l'annuaire de l'Université.
- 2) Le Comité recommande l'acceptation des trois programmes de concentrations - sciences secrétarielles, sciences de la distribution, et comptabilité, tels que modifiés.
- 3) Le Comité recommande l'acceptation du baccalauréat en éducation - commerce, programme spécial (2 ans).

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par René Lecomte que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le baccalauréat en éducation - commerce.

Adopté.

G - Baccalauréat en éducation - élémentaire

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme de baccalauréat en éducation - élémentaire, tel que présenté.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par René Lecomte que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat en éducation - élémentaire.

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

H - Baccalauréat en éducation - secondaire

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme de baccalauréat en éducation - secondaire, tel que présenté.

Il est proposé par René Lecomte et appuyé par Pierre L'Hérault que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat en éducation - secondaire.

Adopté.

I - Baccalauréat en éducation - un an

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du baccalauréat en éducation - un an, avec la réserve suivante: à savoir si le cours ED 5491 Analyse de comp. Devrait être offert au niveau du baccalauréat ou de la maîtrise.

Il est proposé par René Lecomte et appuyé par Pierre L'Hérault que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat en éducation - un an.

Contre: 1

Adopté.

J - Baccalauréat en éducation physique

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande que les quatre programmes du baccalauréat en éducation physique ainsi que la liste des cours d'activités physiques soient acceptés tels que présentés.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Donald Arsenault que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat en éducation physique.

Adopté.

K - Maîtrise en éducation - mention éducation spéciale

Recommandations du Comité des programmes

1) Le Comité recommande que ED 6422 Statistiques II soit référé au sous comité du Comité des programmes, comité d'étude de l'enseignement des statistiques.

2) Que le nombre de crédits pour les cours options demeure à 12 crédits au lieu de 18 crédits afin d'être comparable aux autres maîtrises (avec mémoire) qui ont un total de 36 crédits.

19/...

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

EACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION (suite)

K - Maîtrise en éducation - mention éducation spéciale (suite)

Recommandations du Comité des programmes (suite)

- 3) Que les programmes de maîtrise en éducation - mention éducation spéciale (M.Ed. et M.A.Ed) soient acceptés tels que présentés moyennant les recommandations 1) et 2) .

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant la maîtrise en éducation - mention éducation spéciale.

Adopté.

L - Maîtrise en éducation - mention enseignement

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité recommande que les quatre nouveaux cours (ED 6201, ED 6202, ED 6204, et ED 6205) soient acceptés. Un nouveau professeur avait été prévu l'an dernier mais n'a pas été embauché.
- 2) Que le programme de maîtrise en éducation - mention enseignement M.Ed. (sans mémoire) M.A.Ed. soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par René Lecomte et appuyé par Roland Cloutier que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant la maîtrise en éducation - mention enseignement.

Adopté.

ECOLE DES SCIENCES INFIRMIERES

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme de Baccalauréat en sciences infirmières tel que présenté.

Il est proposé par Huberte Richard et appuyé par Clément Loubert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat en sciences infirmières.

Adopté.

ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES

Baccalauréat en sciences domestiques

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité s'est posé la question ,à savoir si le cours SD 4351 Problèmes du consommateur, devrait relever de l'Ecole des sciences domestiques ou de la Faculté d'administration. Le Vice-recteur, dans son rapport, recommande que "Protection du consommateur" relève de la Faculté d'administration et que SD 2351 Budget et consommation relève de l'Ecole des sciences domestiques.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

Baccalauréat en sciences domestiques (suite)

Recommandations du Comité des programmes (suite)

- 2) Le Comité recommande que la Faculté d'administration et l'Ecole des sciences domestiques se réunissent pour déterminer s'il y a duplication dans les cours de consommation et fassent rapport au Comité des programmes.
- 3) Le Comité recommande l'acceptation des programmes tels que présentés en y incluant le nouveau cours SD 4251.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Paul Boudreau que le Sénat laisse tomber la recommandation numéro 2.

Contre: 3 Abstention: 2 Adopté.

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Ghislaine Cormier que le Sénat accepte les recommandations 1) et 3) du Comité des programmes concernant le baccalauréat en sciences domestiques.

Abstention: 3 Adopté.

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande qu'au niveau de la première année de tous les programmes en sciences sociales, 9 crédits en sciences sociales soient exigés sans spécifier les disciplines, au lieu d'indiquer 3 crédits dans chaque discipline tel que recommandé par l'Ecole.

Il est proposé par Pierre L'Hérault et appuyé par Ghislaine Cormier que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant la première année de tous les programmes à l'Ecole des sciences sociales et du comportement.

Contre: 2 Abstention: 1 Adopté.

A - Baccalauréat en service social

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme tel que présenté à l'exception de la première année qui devrait être modifiée pour tenir compte de la recommandation concernant cette année.

Il est proposé par Clément Loubert et appuyé par Huberte Richard que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat en service social.

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT (suite)

B - Baccalauréat en sciences sociales avec majeur en sociologie

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité recommande l'acceptation des 3 nouveaux cours suivants: SO 2530, SO 2540, SO 4540, pourvu qu'ils peuvent être cyclés et que ceci ne suppose aucun nouveau professeur ou charge académique supplémentaire en se basant sur l'effectif 1974-75.
- 2) Le Comité recommande de ne pas accepter le cours SO 3550 puisqu'il semble y avoir duplication avec le cours PI 2210.
- 3) Le Comité recommande que le cours SO 4400 Démographie sociale porte le sigle GO.
- 4) Le Comité demande au département de respecter les recommandations du Vice-recteur pour ce qui a trait aux cours PI 3470, SO 2420 et SO 2510.
- 5) Le Comité recommande l'acceptation des autres changements mineurs recommandés par le département à l'exception de la première année qui devrait être modifiée pour tenir compte de la première recommandation.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Raoul Dionne que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le baccalauréat en sciences sociales avec majeur en sociologie.

Adopté.

C - Baccalauréat avec majeur en science politique

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation de ce programme tel que présenté sauf la première année qui devrait être modifiée selon la recommandation acceptée concernant cette première année.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Paul Boudreau que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat avec majeur en science politique.

Adopté.

D - Baccalauréat avec spécialisation en science politique
Recommandation
du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation du programme tel que présenté à l'exception de la première année qui devrait être modifiée,

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Jean-Claude Ladouceur que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat avec spécialisation en science politique.

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT (suite)

E -Baccalauréat spécialisé en psychologie & Baccalauréat ès arts avec majeur en psychologie

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation de ces deux programmes en psychologie tels que présentés sauf les programmes des premières années qui doivent être modifiés selon la première recommandation.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Clément Loubert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat spécialisé en psychologie et le baccalauréat ès arts avec majeur en psychologie.

Abstention: 1

Adopté.

F -Maîtrise en psychologie

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation de la maîtrise en psychologie à l'exception des deux cours PS 6200 et PS 6710.

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Jacques Lapointe que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant la maîtrise en psychologie.

Abstention: 3

Adopté.

G -Baccalauréat avec spécialisation en sociologie

Recommandation du Comité des programmes

a) Le Comité trouve que l'implantation d'un nouveau programme en sociologie est prématuré pour les raisons suivantes:

a) Nombre d'étudiants très limité

b) Le programme de baccalauréat avec majeur est seulement à sa troisième année d'existence.

b) Le Comité constate que certains cours présentés semblent être une duplication des cours supprimés par le Vice-recteur (exemple: SO 3580 Sociologie du sport en comparaison avec l'ancien cours SO 3535 Sociologie du loisir).

Le Comité recommande de ne pas accepter pour maintenant ce nouveau programme.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Victor Ross que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le baccalauréat avec spécialisation en sociologie.

Contre: 1 Abstention: 5

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité recommande l'acceptation des deux nouveaux programmes de certificat:
 - certificat enseignement du français langue seconde
 - certificat enseignement de l'anglais langue seconde.
- 2) Puisque certains cours offerts dans les certificats relèvent de plusieurs départements, le Comité recommande que le Conseil académique soit mandaté pour établir des mécanismes d'administration des certificats offerts à l'Extension de l'enseignement.
- 3) Le Comité recommande l'acceptation des 13 nouveaux cours recommandés par l'Extension de l'enseignement.
- 4) La Faculté des sciences propose que les deux cours suivants soient offerts par l'intermédiaire de l'Extension de l'enseignement: GG 6740 et GG 6722.

Le Comité recommande que ces deux cours soient acceptés tels que recommandés par la Faculté des sciences.

- 5) Le Comité recommande l'acceptation des modifications des 3 certificats suivants:
 - certificat - comptabilité/finance
 - certificat - marketing/management
 - certificat - informatique/méthodes quantitatives

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Gilbert Waquant que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant L'Extension de l'enseignement.

Abstention: 1

Adopté.

RECOMMANDATIONS SUPPLEMENTAIRES ET GENERALES DU COMITE DES PROGRAMMES

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT

Baccalauréat avec spécialisation en économie

Baccalauréat avec majeur en économie

Maîtrise en économie

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation des trois programmes en économie pourvu qu'ils soient modifiés pour tenir compte des recommandations du Vice-recteur à l'enseignement concernant les cours suivants: EC 4600, EC 2110, EC 2150, EC 3510 et EC 2200.

Il est proposé par Pierre L'Hérault et appuyé par Huberte Richard que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les programmes de baccalauréat avec spécialisation en économie, baccalauréat avec majeur en économie et maîtrise en économie.

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

Recommandations du Comité des programmes

- 1) Le Comité recommande l'acceptation des deux nouveaux programmes de certificat:
 - certificat enseignement du français langue seconde
 - certificat enseignement de l'anglais langue seconde.
- 2) Puisque certains cours offerts dans les certificats relèvent de plusieurs départements, le Comité recommande que le Conseil académique soit mandaté pour établir des mécanismes d'administration des certificats offerts à l'Extension de l'enseignement.
- 3) Le Comité recommande l'acceptation des 13 nouveaux cours recommandés par l'Extension de l'enseignement.
- 4) La Faculté des sciences propose que les deux cours suivants soient offerts par l'intermédiaire de l'Extension de l'enseignement: GG 6740 et GG 6722.

Le Comité recommande que ces deux cours soient acceptés tels que recommandés par la Faculté des sciences.
- 5) Le Comité recommande l'acceptation des modifications des 3 certificats suivants:
 - certificat - comptabilité/finance
 - certificat - marketing/management
 - certificat - informatique/méthodes quantitatives

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Gilbert Waquant que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant l'Extension de l'enseignement.

Abstention: 1

Adopté.

RECOMMANDATIONS SUPPLEMENTAIRES ET GENERALES DU COMITE DES PROGRAMMES

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET DU COMPORTEMENT

Baccalauréat avec spécialisation en économie

Baccalauréat avec majeur en économie

Maîtrise en économie

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande l'acceptation des trois programmes en économie pourvu qu'ils soient modifiés pour tenir compte des recommandations du Vice-recteur à l'enseignement concernant les cours suivants: EC 4600, EC 2110, EC 2150, EC 3510 et EC 2200.

Il est proposé par Pierre L'Hérault et appuyé par Huberte Richard que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les programmes de baccalauréat avec spécialisation en économie, baccalauréat avec majeur en économie et maîtrise en économie.

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

A - Département d'éducation physique

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité recommande que le cours EP 4901 Prévention et soin des blessures (3 crédits) soit modifié pour inclure "notions de secourisme" maintenant offert comme cours supplémentaire sans crédit.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Donald Arsenault que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le cours EP 4901 du baccalauréat en éducation physique.

Adopté.

B - Baccalauréat en éducation - élémentaire

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des deux cours suivants pour être offerts au programme du B.Ed. à l'élémentaire: PH 4263 et BI 3101.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les deux cours PH 4263 et BI 3101 pour le baccalauréat en éducation-élémentaire.

Adopté.

RECOMMANDATIONS GENERALES

1. Il fut souligné que plusieurs manuels de classe utilisés sur le campus sont des manuels anglais. Aussi, plusieurs professeurs distribuent inconsidérément aux étudiants des textes en anglais.

Le Comité est d'avis que les facultés et écoles devraient utiliser des manuels français là où c'est possible et faire traduire en langue française les textes anglais distribués aux étudiants.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Helmut Schweiger que cette question soit référée au Comité ad hoc sur le français .

Abstention: 1

Adopté.

2. Le Comité recommande que la Faculté des sciences étudie la possibilité de préparer et d'introduire un cours créditable obligatoire sur le système métrique.

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Marielle Préfontaine que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le cours créditable sur le système métrique.

Contre: 1

Abstention: 2

Adopté.

12 - RAPPORT DES COMITES (suite)

d) Comité des programmes (suite)

Recommandations générales (suite)

- 3. Le Comité des programmes recommande que la Faculté d'administration soit mandatée de préparer un programme de maîtrise en administration publique (M.A.P.) dans lequel il y aurait un tronc commun avec le programme de M.B.A.

Il est proposé par Paul Boudreau et appuyé par Jean-Claude Ladouceur que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le programme de maîtrise en administration publique.

Contre: 4 Abstention: 3 Pour: 15 Adopté.

- 4. Le Comité recommande l'acceptation du règlement suivant: Que les cours réussis ne soient pas repris ou substitués pour l'obtention d'un deuxième diplôme du même niveau.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Rhéal Bérubé que le règlement ci-haut mentionné soit référé au Conseil académique pour faire étude et que ce dernier fasse rapport au prochain Sénat académique.

Adopté.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Victor Ross qu'il y ait une réunion du Sénat académique le jeudi 3 avril 1975.

Adopté.

13 - AUTRES

- a) Modifications des normes de qualité pour le maintien en opération d'un programme d'enseignement.

A la réunion du Sénat académique du 22 mars 1972, les normes suivantes furent approuvées:

- i) pour l'enseignement d'un programme de spécialisation ou d'un programme spécialisé: cinq professeurs à plein temps possédant tous une maîtrise canadienne ou équivalent.
- ii) pour l'enseignement d'un programme de majeur: quatre professeurs à plein temps possédant tous une maîtrise canadienne ou équivalent.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Raoul Dionne que ces normes soient changées pour se lire comme suit:

- i) quatre professeurs à plein temps
- ii) trois professeurs à plein temps

Vote - Contre: 2 Abst.: 9 Pour: 15 Adopté.

13 - AUTRES (suite)

- b) Modification de la structure de l'Ecole des sciences sociales et du comportement

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Fernand Mattart que le Sénat académique recommande au Conseil des Gouverneurs la création d'un poste d'un adjoint au directeur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement.

Le Sénat demandé à Monsieur Schweiger de formuler les normes par rapport au nombre de professeurs requis pour avoir droit à un adjoint et de présenter ses recommandations à la prochaine réunion du Sénat académique.

- c) Lettre de Monsieur Hicks - Président de l'Université de Dalhousie

Le Vice-recteur à l'enseignement fait la lecture d'une lettre de Monsieur Hicks, président de l'Université de Dalhousie. Monsieur Hicks informe l'Université que les étudiants ayant complété une 12e année académique au Nouveau-Brunswick avec une moyenne de 70% ou plus seront acceptés dans les programmes de baccalauréat de trois ans offerts par l'Université de Dalhousie. Il dit également que les étudiants du Nouveau-Brunswick ayant complété une 11e année seront admis dans les programmes de baccalauréat de quatre ans à Dalhousie.

- d) Avis de motion

Monsieur Clément Loubert présenta l'avis de motion suivant pour discussion au prochain Sénat académique.

Etant donné que le mandat actuel du Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement ne permet d'évaluer que les titres universitaires et les années d'expériences du professeur;

Etant donné que la qualité de l'enseignement est en grande partie assujetti aux aptitudes pédagogiques du professeur;

Il est proposé que le mandat dudit Comité soit élargie pour y inclure les paragraphes suivants:

- que les aptitudes pédagogiques du professeur soient considérées dans l'évaluation de la qualité de l'enseignement;
- que le Comité formule des critères susceptibles d'être employés pour l'évaluation de la compétence pédagogique.

(Signé)

Jean Cadieux, président

(Signé)

Léandre Bourque, secrétaire